

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20211213-003****du 13 décembre 2021****n°003****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATIONmembres en exercice : 26PRESENTS (20) : M.ABELIN, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINED, Mme LAVRARD, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.BAILLY, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARINPOUVOIRS (2) : M.PREHER donne pouvoir à M.ABELIN
M.AURIAULT donne pouvoir à M.JUGEEXCUSES (4) : M.PICHON, Mme GODET, M.MEUNIER, M.BONNARD

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN**OBJET : Admission en non valeur de produits irrécouvrables au titre de l'année 2021**

Monsieur le trésorier des collectivités du pays châtelleraudais, comptable de la communauté d'agglomération, soumet à l'assemblée délibérante l'admission en non valeur de titres de recettes émis pour le recouvrement des produits du budget principal aux montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Année 2008 :	105,90 €
Année 2009 :	386,73 €
Année 2010 :	207,65 €
Année 2011 :	418,36 €
Année 2012 :	749,88 €
Année 2013 :	2 305,86 €
Année 2014 :	255,34 €
Année 2015 :	572,38 €
Année 2016 :	1 782,23 €
Année 2017 :	2 539,56 €
Année 2018 :	1 892,05 €
Année 2019 :	2 681,04 €
Année 2020 :	122,40 €
TOTAL :	14 019,38 €

VU la délibération n° 3 du conseil de communauté du 22 juillet 2020 portant délégation du conseil au bureau,

CONSIDERANT que le comptable a bien diligenté toutes les poursuites nécessaires aux recouvrements des titres de recettes concernés, qu'il a fourni les états des produits irrécouvrables, les justificatifs des démarches effectuées,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20211213-003

du 13 décembre 2021

n°003

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'admettre en non valeur les titres de recettes présentés par le comptable de la communauté,

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOU

